



DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 2 MARS

**Date de convocation :**

14/02/2023

**Date d'envoi :**

22/02/2023

L'an deux mil vingt - trois, le 2 mars à 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Christine MÉNORET, élue du CCAS.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 09

Présents : 06

Absents : 03

Pouvoirs : 03

Votants : 09

**Étaient présents :**

**Élus du CCAS :**

Madame Lyn FAIPOUX et Monsieur Jean-Marc CHATEAU

**Membres de la Société Civile :**

Mesdames Claudine PINGUET, Alda ROUMAGNOU, et Monsieur Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Monsieur Bertrand RITOURET

Mesdames Claire CARTIER et Colette MAILLET

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET

Madame Claire CARTIER a donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE

Madame Colette MAILLET a donné pouvoir à Madame Alda ROUMAGNOU

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Erick MORCHOISNE



**DEL N°02-03/2023-01 INSTALLATION D'UN NOUVEL ÉLU AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL**

Il convient de rappeler que l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du CCAS comprend des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et en nombre égal, des membres nommés par le Maire.

C'est ainsi que Madame Martine BOURDIN, membre de la liste « Luynes Avenir » avait été élue le 9 juin 2020 pour siéger au sein du Conseil d'Administration au CCAS.

À la suite du décès de Madame Martine BOURDIN il convient de procéder à son remplacement.

C'est l'article R 123-9 du Code susvisé qui précise la procédure de remplacement d'un administrateur élu.

Cet article dispose que ce remplacement est assuré « par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée ».

En l'occurrence lors de la séance du Conseil Municipal en date du 09/06/2020 la liste « Luynes Avenir » avait proposé pour siéger au Conseil d'Administration la liste ci-dessous :

- Martine BOURDIN
- Christine MÉNORET
- Jean-Marc CHATEAU
- Claire CARTIER

Les trois premiers membres ayant été élus, le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 janvier dernier a pris acte de l'installation de Madame Claire CARTIER en qualité d'administrateur élue du CCAS en remplacement de Madame Martine BOURDIN ;

Le Conseil d'Administration prend acte de l'installation en qualité d'administrateur élu représentant le Conseil Municipal de Luynes de Madame Claire CARTIER.

**Madame Claire CARTIER est immédiatement installée.**

Pour extrait certifié conforme,



Pour Le Président et par délégation,  
Membre élu du CCAS  
Christine MÉNORET

Certifié exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 08/03/23
- Sa publication sur le site de la commune le : 17.03.23
- Sa notification à l'intéressée le : 17.03.23
- 

